

Réaction de l'Association québécoise des CPE au Budget du Québec 2009

L'AQCPÉ salue le maintien du tarif à 7 \$ mais constate l'absence d'engagements financiers pour les 15 000 places promises

Québec, le 19 mars 2009 – D'entrée de jeu, l'AQCPÉ salue la décision du Gouvernement de maintenir l'universalité et la tarification à 7 \$ par jour pour une place en CPE et services de garde éducatifs, ce qui en fait le seul tarif à ne pas faire l'objet d'une hausse dans l'exercice budgétaire 2009-2010. « Par cette décision, dans le contexte économique que nous connaissons, le Gouvernement reconnaît les bénéfices majeurs sur le plan économique et social du programme des places à contribution réduite au Québec », soutient la présidente de l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ), madame Johanne Roy.

La promesse de développer 15 000 places supplémentaires absente du Budget

Cependant, alors que l'accessibilité est la problématique la plus criante dans le réseau des CPE, nous aurions souhaité que la promesse faite lors de la récente campagne électorale de développer 15 000 places supplémentaires soit concrétisée dans ce Budget. Il est en effet extrêmement important que cet engagement soit pris dès maintenant afin que le développement puisse se poursuivre sans interruption lorsque seront complétées les 20 000 places déjà annoncées. « Un arrêt dans le développement jumelé au maintien d'un taux de natalité élevé risque de créer un engorgement encore plus important sur les listes d'attente », prévient Madame Roy. À ce propos, l'AQCPÉ a toutefois obtenu aujourd'hui l'engagement du ministre de la Famille, monsieur Tony Tomassi, que les 15 000 places seront concrétisées et qu'il n'y aurait pas d'interruption dans le développement. Mais pour ce faire, la présidente de l'AQCPÉ rappelle que de nouveaux appels de projets devront donc être lancés dès l'automne prochain.

Crédits d'impôt pour les garderies à plein tarif : la vigilance s'impose

Bien que nous comprenions que les crédits d'impôts pour les garderies à plein tarif puissent être un moyen d'assurer une certaine équité fiscale envers les parents qui n'ont pas encore accès à une place en CPE, il y a un risque de voir se développer largement des milieux de garde non-réglés et non-surveillés, c'est-à-dire sans assurance à l'égard de normes de santé et sécurité et de conditions adéquates pour le développement des jeunes enfants.

« Alors tous reconnaissent que les défis de notre société et les besoins des jeunes enfants sont grands en matière de préparation à l'école et de persévérance scolaire, favoriser la fréquentation de garderies non-réglées n'est certainement pas la voie à suivre », de conclure Madame Roy.